

# Règlement - Le Trail des Possibles à Draguignan - Trails et randonnées-

---

## 1. GENERALITES

Le TRAIL des Possibles, Randonnées & Trails, qui se déroulera le dimanche 21 septembre 2025 est organisé par l'association Cat Organisation, avec l'appui de la ville de Draguignan, du groupe Uman, et le soutien de son partenaire majeur, le Crédit Agricole Provence Côte d'azur, ainsi que la pharmacie Carnot.

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

Nous sommes ravis de vous accueillir pour cette 1er édition et vous souhaitons de passer un agréable moment.

## 2. PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

« **Le Trail des Possibles à Draguignan** », c'est bien plus qu'un trail :

♥ **Un événement solidaire**, sportif, conviviale et nature.

🎯 Ouvert à toutes et tous, en randonnée / marche nordique ou course.

👏 L'occasion de **valoriser le travail des personnes en situation de handicap**, grâce à la **participation active de l'ESAT de Draguignan et le groupe UMAN**, engagé dans l'organisation (ravitaillement, accueil, logistique...)

## 3. ÉPREUVES PROPOSÉES

Randonnée pédestre 7 km et 10 km D+ 200 m

Trails 7 km, 12 km et 22 km, D+100-600 m, inscrites au calendrier fédéral.

Joëlettes : sur les distances de 7 km et 12 km

🔄 Départ et arrivée au même endroit.

🚫 Aucun stationnement disponible sur la place de départ.

Chaque épreuve est initialement limitée à 300 participants.

📌 L'organisateur se réserve le droit d'ajuster cette limite sur certaines épreuves en fonction de l'évolution des inscriptions, tout en respectant un nombre total maximum d'inscrits sur l'ensemble de l'événement

## 4. LIEU

L'événement aura lieu le **dimanche 21 septembre 2025 à Draguignan (83300), à proximité du gymnase du COSEC et de la piscine Jean Boiteux 955 Boulevard Leon Blum 8330 Draguignan**. Tous les départs et arrivées auront lieu à cet endroit commun. L'accès au site d'organisation se fera à pied. Aucun stationnement n'est prévu sur la place même.

Des zones de stationnement seront accessibles autour du site de l'événement. Ces parkings publics ou privés sont situés à proximité du gymnase du COSEC et de la piscine Jean Boiteux. Les participants sont invités à **privilégier le covoiturage** et à respecter les emplacements autorisés.

L'utilisation de ces parkings se fait sous la responsabilité exclusive des usagers. L'organisation ainsi que les propriétaires des terrains et structures ne pourront être tenus responsables en cas de vol ou tentative, de dommages, d'accident, ou de tout autre incident pouvant survenir sur les véhicules, leurs occupants ou leurs biens, pendant toute la durée de l'événement, y compris lors de l'arrivée, du stationnement ou du départ.

**Un espace consignés** sera mis à disposition des participants à proximité de la zone de départ/arrivée (près du gymnase du COSEC). Les effets personnels pourront y être déposés avant le départ et récupérés après l'arrivée. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des affaires déposées, même si une surveillance est assurée.

## 5. DEROULEMENT DE LA JOURNÉE



### Programme de la Journée

**07h30 – Accueil & retrait des dossards**

**08h40 – Départ Trail 22 km**

**08h40 – Départ Randonnée 10 km**

**09h30 – Départ Randonnée 7 km**

**09h35 – Départ Joëlette – 12 km**

**09h40 – Départ Joëlette – 7 km**

**10h00 – Départ Trail 12 km**

**10h05 – Départ Trail 7 km**

**12h00- Barrière horaire Font Clo**

**12h30 – Remise des récompenses**

**13h00 – Fermeture des parcours**

## 6. PARTICIPATION & CONDITIONS

Ouvert à tous (âge selon distance ci-dessous).

Mineurs : doivent être accompagnés et restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

➡ L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident hors de ces conditions


 **Année de naissance minimale pour la participation aux trails :**

Trail 7 km : né(e) en 2010 ou avant

Trail 12/22 km : né(e) en 2008 ou avant

## 7. INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS À FOURNIR

 **Date limite d'inscription : 19 septembre 2025**

 Inscription en ligne via :

➡ Le site web de la course.

➡ ou sur [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr) (dans la limite des places disponibles)

Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB avant le 19 septembre 2025.

Trail 7 ou 12 km (Course Chronométrée) 18 €

Trail 22 km Course Chronométrée) 25 €

Randonnée 7 ou 10 km 12 ans et plus (non Chronométrée) 15€

La randonnée est gratuite pour les moins de 12 ans.


Le prix comprend : le dossard, la puce électronique pour les épreuves chronométrées, les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, la bière finisher, le tee-shirt de l'événement, les récompenses, la participation au tirage au sort et au challenge club et entreprise, l'encadrement de l'épreuve et le sourire des bénévoles et des personnes de l'ESAT !

Les licenciés FFA bénéficient d'1 euro de moins sur toutes les épreuves chronométrées.

Augmentation du tarif de 3€ supplémentaire à partir du 8 septembre 2025.

**Documents à fournir (pour les coureurs uniquement) :**

• **Les documents à fournir (seulement pour les coureurs) sont à télécharger sur votre fiche personnelle d'inscription en ligne avant le 19 septembre 2025.** Il ne sera accepté ni paiement sur place, ni document au retrait des dossards.

 Le dossier doit être complet, payé et validé au plus tard le 19/09/2025. Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

 **Aucun justificatif demandé pour les randonneurs.**

#### **Justificatifs acceptés (pour les coureurs) :**

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription.

- Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- du Parcours Prévention Santé (PPS) -

Votre PPS est valable 3 mois Vous devrez réaliser votre PPS à partir du : 22/06/2025

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé à partir de cette date.

Le certificat médical pour les participants français n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1er Septembre 2024.

Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS (moins de 3 mois) pour valider votre inscription.

- Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS
- Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre numéro de licence.
- Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription.

-Les participants étrangers sont tenus de fournir le PPS ([pps.athle.fr](https://pps.athle.fr))

## **8.PROTOCOLE SANITAIRE :**

Pas de protocole à ce jour. La réglementation en cours au moment de l'épreuve sera appliquée .


## 9.SÉCURITÉ ET CONSIGNES À RESPECTER

Tous les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif, à respecter le **code de la route**, ainsi que les consignes des **bénévoles présents sur les zones sensibles**. Les concurrents devront **obtempérer à tous leurs ordres et consignes** notamment pour **la traversée de voies ouvertes à la circulation**.


L'organisateur **ne pourra en aucun cas être tenu responsable** du non-respect de ces règles.


Une surveillance médicale est assurée par des secouristes **aux points stratégiques**, précisés par affichage sur le village de la course. Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions

En cas de problèmes sur les parcours, les participants s'engagent à signaler tout incident ou problème.

 L'organisation décline toute responsabilité en cas **de défaillance physique ou psychique**.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation

 En cas de **mauvaises conditions météorologiques** (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.


 **Zéro déchet sur le parcours :**

Utilisez les **poubelles aux ravitaillements**

**Transportez vos déchets** (gels, papiers...)

**Couper un sentier est interdit** : cela détruit les milieux naturels


Nous vous invitons à prévoir une **pochette à déchets** pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers. Des toilettes sont à votre disposition au départ et à l'arrivée.

 L'organisation **décline toute responsabilité en cas de vol ou perte, et détérioration de matériel**.

L'organisation se réserve le droit de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.


## 10. RAVITAILLEMENTS & ECOLOGIE

 Ravitaillement à l'arrivée pour toutes les épreuves et un point intermédiaire au Font Clovis, Organisé par l'équipe de l'ESAT du groupe UMAN. Un second point de ravitaillement est prévu pour le 22km.


 Pas de gobelets en plastique. **Aucun gobelet jetable fourni** : chaque participant doit venir avec son propre éco-cup ou flasque

## 11. PARCOURS


Les parcours passent en partie sur des propriétés privées. L'accès à ces zones n'est autorisé que le jour de l'événement, le 21 septembre 2025. Les propriétaires tiennent à préciser que ces autorisations sont temporaires et ne valent en aucun cas pour une utilisation future en dehors de l'événement.


 A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

## 12. CONSIGNES DOSSARDS

 Les dossards sont nominatifs – aucun transfert ou échange possible, quel que soit le motif.

En cas de cession non autorisée, le cédant sera responsable de tout incident impliquant le porteur.

 Chaque dossard sera remis individuellement, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

 Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

### Retrait des dossards :

**Avec le Trail des Possibles, inutile de se presser à l'aube ou de faire la queue** : l'équipe de l'ESAT vous accueille avec bienveillance et bonne humeur dans une ambiance sereine tout au long de la semaine précédant l'événement. Plusieurs créneaux sont proposés pour le retrait des dossards :

**Du lundi 15 au vendredi 19 septembre 2025**, à l'ESAT Les Romarins, 277 boulevard des Remparts, 83300 Draguignan, de 8h00 à 16h00.

**Le samedi 20 septembre 2025**, au restaurant pédagogique Le Font Clo, avenue de la Vaugine, 83300 Draguignan, de 17h00 à 19h00.

Et pour les participants venant de plus loin, un dernier créneau est ouvert le dimanche 21 septembre 2025, jour de la course, de 7h30 à 9h30, sur le village départ (COSEC – piscine Jean Boiteux).

## 13. ÉQUIPEMENT

### Matériel obligatoire :

- Dossard visible pour les coureurs et randonneurs


- Pour le 22 Km une réserve d'eau de 1/2 litre

### Matériel recommandé :


- Couverture de survie, sifflet

### Conseils :


- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues


 Le passage à chaque point de contrôle est obligatoire pour tous les participants

## 14. ACCOMPAGNANTS & SPECTATEURS


 Toute aide extérieure, qu'elle soit physique, matérielle ou logistique, est strictement interdite.

Tout participant recevant une aide extérieure (ravitaillement, accompagnement, pacing...) sera immédiatement disqualifié.


 Les accompagnants et spectateurs ne sont pas autorisés sur les parcours.

 Les chiens ou autres animaux ne sont pas acceptés ni sur les parcours, ni dans la zone de départ/arrivée, pour des raisons de sécurité et de respect du site.

## 15. CHRONOMÉTRAGE & POINTS DE CONTRÔLE

 Le chronométrage des épreuves de trail est assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS.

Chaque coureur recevra une puce électronique intégrée au dossard, qui doit être portée conformément aux consignes de l'Article 11, sans modification.

 Des points de contrôle électroniques seront installés sur les parcours.


Tout participant non enregistré à un point de contrôle sera automatiquement disqualifié


## 16. BARRIERE HORAIRE


Des barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...).

Ces barrières horaires sont les suivantes :

**À 12H00** au ravitaillement du font Clo – tous les coureurs devront avoir quitté ce point avant cette heure pour poursuivre l'épreuve.

 L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent ne pouvant raisonnablement pas terminer l'épreuve dans le temps imparti.


 Les participants mis hors course pourront être raccompagnés vers le village par l'équipe bénévole.

 Si un participant décide de poursuivre malgré une mise hors course, il le fait sous sa propre responsabilité, après avoir restitué son dossard, et en autonomie complète et sans encadrement et en dehors de tout balisage, celui-ci étant retiré par les serre-files.


- Fermeture des parcours à **13h00**.

Au-delà de cet horaire, les participants ne seront plus pris en charge par l'organisation

## 17. ABANDON

 En cas d'abandon, le participant doit impérativement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche.

L'abandon sera enregistré définitivement à ce moment.

 Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les secours (de l'organisation ou officiels), il est soumis à leur autorité, et doit obligatoirement interrompre sa participation si les secours l'exigent.

## 18. PENALISATION - DISQUALIFICATION SUR LES COURSES

En s'inscrivant au TRAIL DES POSSIBLES, les coureurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve

- se soumettre au contrôle anti-dopage éventuel
- porter assistance à tout participant en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter l'intégralité du présent règlement

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

## 19. JURY D'ÉPREUVE

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

## 20. RECLAMATION

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

## 21. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES



Récompenses pour les épreuves chronométrées :

**Trail** : 3 premiers du scratch hommes/femmes + 1er de chaque catégorie d'âge FFA

### **Challenge Clubs / Associations :**

Chaque club ou association peut participer au Challenge Clubs, en mobilisant ses membres sur les différentes épreuves.

👉 Le club ayant le plus grand nombre de participants inscrits (toutes épreuves confondues) sera mis à l'honneur le jour de l'événement et recevra une récompense spéciale.

### **Challenge Entreprises :**

Ce challenge valorise l'engagement sportif et solidaire des entreprises locales ou partenaires.

👉 L'entreprise comptant le plus de participants inscrits sera récompensée lors de la remise des prix.



La participation à ces challenges est automatique dès lors que les membres d'un même club ou entreprise sont identifiés lors de l'inscription (nom de l'entité à indiquer dans le formulaire)

**Tirage au sort** sur chaque course d'un participant avec des lots symboliques à gagner :

« Avec Le Trail des Possibles à Draguignan, tout est possible : pas besoin d'être premier pour être sur le podium ! »

**Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.**

Aucune dotation en argent n'est donnée.

Les résultats seront disponibles sur le site internet sporttips.fr

**✗** Pas de classement individuel pour les joëlettes

## **22. ANNULATION D'INSCRIPTION : GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION**

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sporttips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

**Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.**

## **23. ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT**

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1° Reporter à une date ultérieure ou à la prochaine édition.

2° demander le remboursement de 70% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement ..

## **24. ASSURANCE / RESPONSABILITE**




L'événement est couvert en responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

## 25. DROITS A L'IMAGE

 Tout participant à l'événement TRAIL DES POSSIBLES renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

## 26 INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Votre classement sera diffusé sur le site internet de la FFA.

## 27 ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire au trail des possibles implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'événement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.